

**Demande d'examen au cas par cas préalable  
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

28.02.2017

Dossier complet le :

28.02.2017

N° d'enregistrement :

F09317P0058

1. Intitulé du projet

Sécurisation AEP\_Phase1 : Captage dans les alluvions du Parpaillon et raccordement au réseau existant

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom BERCHER

Prénom Francis

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Commune de la Condamine Châtelard

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

M. LE MAIRE - M. Francis BERCHER

RCS / SIRET

21040062800017

Forme juridique

4210-COMMUNE

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
17c	Débit du cours d'eau en période d'étiage = 105 l/s --> 5% du Qmna5 = 5,25 l/s Prélèvement maximal dans la nappe d'accompagnement = 7 l/s  Le prélèvement maximal dans la nappe représente plus de 5% du Qmna5.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

- Captage des alluvions dans les alluvions du Parpaillon
- Mise en place de la conduite d'adduction jusqu'au réservoir des Pras

#### **4.2 Objectifs du projet**

Depuis 2014, le captage de Crouès ne permet plus d'alimenter la commune en eau potable. Des captages sont en exploitation temporaire pour deux périodes de 6 mois : 2015-2016 et 2016-2017. Au-delà de ces deux périodes d'autorisation temporaires, la commune n'aura plus d'eau potable et une solution pérenne devra être mise en place.

L'objectif du projet est donc de proposer une solution pérenne pour l'alimentation AEP de la commune.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Les travaux devront être terminés idéalement fin 2017. Ils dureront environ 3,5 mois.

- Déboisement et création des accès à la zone de drainage
- Création du captage avec système de tranchée drainante
- Création d'une piste pour permettre la pose de la conduite
- Pose de 1085ml de canalisation pour relier le captage au réservoir des Pras

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

La télésurveillance sera mise en place sur le réservoir des Pras et de la Condamine. Elle est déjà en place sur le réservoir de Saint Anne.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Récépissé de déclaration de deux forages pour l'installation de piézomètres dossier n°04-2016-00072

Demande d'autorisation de défrichement en application de l'article L341-3 du code forestier parcelles D155 et D158

Partie Eau :

Déclaration d'Utilité Publique Travaux en application de l'article L215-13 du Code de l'Environnement

Dossier Loi sur l'Eau : Autorisation au titre de la loi sur l'eau (1.2.1.0 et 3.1.5.0)

Déclaration d'Utilité Publique autorisation Sanitaire en application de l'article L1321-7 et R1321-6 à 8 du Code de la Santé Publique

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Phase1 (m <sup>2</sup> ):	10 000
-Superficie de déboisement (m <sup>2</sup> )	1900
-Superficie liée à la pose de la conduite (m <sup>2</sup> )	2170 (=1085*2)
-Superficie liée à la reprise de la piste existante (m <sup>2</sup> )	5425 (=1085*5)

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Commune de La Condamine  
Châtelard

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

**Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :**

Point de départ :

Long. 06 ° 42 ' 24 " 21 Lat. 44 ° 28 ' 53 " 33

Point d'arrivée :

Long. 06 ° 43 ' 28 " 86 Lat. 44 ° 28 ' 18 " 22

Communes traversées :  
La Condamine Châtelard

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui

Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui

Non

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF2 : -04-102-100 : Partie Est du massif du Parpaillon - vallons du Crachet et de l'Infernet-tête de Vallon Claous-bois de la Traverse-bois de Tournoux et de la Sylve -04-103-100 : Forêts domaniales du Rioux Bourdoux et du Bélar-tête de Crouès-Costebelle
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Alpes du Sud
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	04CEEP0352 : Ruisseau de Parpaillon-La Condamine. Cette zone humide concerne les abords du ruisseau. Il y a présence de formations hygrophiles de fond de vallée et d'œufs de grenouille rousse en période de ponte.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZSC FR9301524 Haute Ubaye- Massif du Chambeyron à 7.5 km ZSC FR9301525 Directive Habitats Coste Plane - Champerous à 7km ZSC FR9301526 Directive Habitats La Tour des Sagnes - Vallon des Terres Pleines - Orrenaye à 9km
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Prélèvement d'un débit de 7l/s, soit 220 000 m3 annuel dans masses d'eau souterraines en nappe d'accompagnement.  Le débit de la zone de résurgence sera par conséquent diminué de 7l/s. En période d'étiage, le débit approche les 105l/s, soit environ 98l/s en présence du captage. La diminution de débit est d'environ 7%.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Drainage sans modification notable de la masse d'eau
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un busage temporaire du ruisseau au niveau de l'adoux en rive droite sera effectué. Il devra être mis en place en dehors de la période de ponte de la grenouille rousse afin de limiter la dégradation du milieu.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Déboisement partiel au niveau de la zone captante. Il n'y a pas d'obligation de laisser le milieu ouvert après travaux. Il y aura donc un reboisement naturel.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Projet hydroélectrique sur le torrent du Parpaillon en cours d'instruction (société Unite)

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Ouvrage de captage limité à la consommation de la commune (pas de surplus capté)

Mise en place de la télésurveillance dans le réservoir des Pras et de la Condamine afin de vérifier que le débit capté est constant et ne dépasse pas 10l/s.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Une étude d'impact a déjà été réalisée par le cabinet Gay Environnement dans le cadre de la demande d'autorisation pour un aménagement hydroélectrique sur le torrent du Parpaillon dont la prise d'eau serait située environ 200m en aval du captage AEP et la restitution au niveau de l'ancienne usine hydroélectrique EDF. Etant donné l'emprise du projet et sa proximité avec le projet AEP, il ne nous semble pas utile de réaliser une nouvelle étude d'impact. Un complément d'expertise floristique est donné en annexe7 et un autre pourra être apporté sur les impacts en phase travaux sur l'adoux.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ; <input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; <input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; <input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; <input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; <input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. <input type="checkbox"/>

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe6 : Récépissé de déclaration concernant les deux forages en amont de la passerelle se rattachant à la partie 4.4 Annexe7 : Expertise floristique pour le projet de captage AEP se rattachant à la partie 7

### 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à La Condamine Chablard le 7 Février 2017

Signature

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

